

# Comptes - Rendus

## ASPECTS INTERNATIONAUX DES PROBLEMES D'ECONOMIE REGIONALE.

Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie Solvay, 1959. 531 pages.

Ce recueil est celui des travaux du premier Congrès international d'Economie régionale qui s'est tenu en Belgique du 7 au 12 octobre 1958. Des rapporteurs de huit pays différents y ont exposé leurs théories ou le fruit de leurs expériences en rapport avec le développement économique et social des régions.

La diversité et l'ampleur des communications ne permettent pas de donner de cet ouvrage un compte rendu exhaustif. Il convient d'ailleurs de le considérer comme un recueil d'actes dont l'intérêt documentaire est évident. Les termes de la résolution adoptée en faveur de la création éventuelle d'une association internationale d'Economie régionale, définissent bien la raison d'être des études consacrées à celle-ci :

1° L'attention vouée au retard à combler dans le développement économique et social des régions est considérée de plus en plus comme un moyen d'accroître la prospérité nationale.

2° Des solutions différentes ont été appliquées selon les pays en ce qui concerne l'élaboration des programmes et leur mode de financement.

C'est pourquoi il y a lieu de comparer les réalisations effectuées de toute part.

On trouvera dans le recueil des communications concernant :

I. *L'Europe* : L'économie régionale dans l'Europe intégrée, par le Baron Snoy et d'Oppuers. — La banque européenne d'investissement et de développement régional, par P. Campilli. — La C.E.C.A. et le développement régional par A. Coppe. — La Commission Economique Européenne et le développement régional, par J. Rey.

II. *La Belgique* : L'inventaire social et économique, par A.J. Vlerick. — Une expérience économétrique : une méthode input-output appliquée à la région liégeoise, par L. Derwa. — Le financement du développement économique d'une région, par R. Vandeputte. — L'utilité sociale et humaine de l'économie régionale, par Max Gottschalk.

III. *La Grande-Bretagne* : Les aspects sociaux du réaménagement du Centre de la ville de Liverpool, par T.S. Simey.

IV. *La France* : Les méthodes d'élaboration de la comptabilité économique régionale de la région de Bor-

deaux Sud-Ouest, par Guy de Carmoy. — L'expérience française en matière de développement régional, par A. Prothin. — Plan national et actions régionales: l'expérience française, par J. Bergeot. — Le financement du développement économique régional : l'expérience française, par M. Parodi.

V. *Les Etats-Unis* : Techniques de schémas opératoires de programmes de développement régional, par Richard Preston. — Le rôle de l'entreprise privée dans les programmes de développement régional, par R. Klemme. — Le financement du développement économique régional aux Etats-Unis, par A.C. Neal.

VI. *Les Pays-Bas* : L'industrialisation régionale aux Pays-Bas, par M. F. van Os. — Exécution d'un programme : rôle du pouvoir central, législation, règlements, par B. Motte. — Développement régional aux Pays-Bas, par M. Laansma.

VII. — *L'Italie* : Comment l'on affronte en Italie les problèmes du Mezzogiorno et des zones économiques, par Nino Novacco.

VIII. *La Pologne* : L'expérience polonaise dans le développement régional, par J. Kosteowicki.

IX. *L'U.R.S.S.* : Les relations entre l'économie régionale et les économies régionales en U.R.S.S., par J. Marczweski. V. Crabbe.

★

**Centre National de Sociologie du Droit social.**  
(en collaboration avec l'Institut de Sociologie Solvay de l'Université Libre de Bruxelles).  
**Cumul d'une pension de retraite et d'une activité lucrative. Colloque des 16, 17 et 18 mars 1959.**  
Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie Solvay, 1960. 224 p.

L'intérêt de ce recueil dépasse la question de savoir si la législation permet actuellement au pensionné de travailler et d'être rémunéré.

Sans doute est-ce cette question qui est à l'origine des études entreprises. C'est pourquoi une part des exposés a trait aux situations définies par le droit social (L.E. Troclet : *Origine et évolution du problème du cumul*; M. Pons : *Bref aperçu de la législation italienne*; M. Perrin : *Aperçu de droit comparé*; P. Horion : *Le cumul d'une pension de retraite et d'une activité lucrative en droit positif belge.*)

Mais le problème de l'occupation des personnes âgées déborde du cadre de ces considérations juridi-

ques. Il touche à la philosophie morale et sociale. Le Chanoine Leclercq : *Le problème moral et social des vieillards* ; Pierre Laroque : *Le problème du travail lucratif des personnes pensionnées devant la philosophie sociale* ; M<sup>me</sup> Dighaye : *Le problème du cumul devant certains cas sociaux*, y ont eu égard avec beaucoup d'à-propos.

L'économie et la psychologie sociales doivent également s'y intéresser. M. Plumier : *Travail des pensionnés indépendants. Travail lucratif dans l'activité indépendante par les salariés pensionnés*, ainsi que J.R. Tréanton : *Les causes de l'arrêt d'activité professionnelle: résultats et leçons d'une enquête auprès de vieux travailleurs parisiens*, ont rendu compte de l'apport de ces disciplines ou mieux encore, de la place que le problème de l'emploi des personnes âgées peut trouver en leur sein.

Evidemment, sur cette question, le point de vue du gériatre et celui du gérontologue ne pouvaient être passés sous silence. Le docteur J. Clerens : *Le travail des personnes âgées (pensionnées) devant la gérontologie et la gériatrie*, et le docteur O. Demol : *La réadaptation en gériatrie*, y ont consacré chacun un exposé substantiel.

L'avis des organisations professionnelles et celui de certains groupements tels que celui des sous-officiers pensionnés ont été recueillis dans le même temps que Paul Paillot situait la question en *démographie: Vieillesse, analyse et perspective démographique*, et E.S. Kirschen en économie politique : *Influence de l'activité des pensionnés sur l'économie nationale (produit national, rémunération totale des salariés, répartition des salaires)*.

Point n'est besoin, après cette présentation sommaire des matières traitées, d'insister sur la variété et l'extrême richesse des considérations émises.

Les préoccupations des organisateurs du colloque n'ont pas été de tenter de résoudre par des formules faciles un programme combien complexe et délicat face auquel des intérêts contradictoires s'affirment et pour lequel les situations particulières, résultat de la diversité physiologique et psychologique des hommes, sont des facteurs conservant tout leur poids.

Comme l'a signalé M. le Ministre L.E. Troclet dans ses conclusions provisoires, « toute solution doit répondre, à travers ces différences, à deux règles d'or : s'inscrire dans une perspective de progrès social visant l'ensemble des travailleurs et s'inspirer de la nécessité du respect de l'homme, car il n'est de loi sociale que pour l'homme ».

Quant à nous, nous avons beaucoup apprécié, notamment suite à l'exposé du droit social du professeur Paul Horion, le souci du rapporteur général de rappeler la façon dont le problème se pose dans la perspective de l'évolution du droit positif belge. « Le relèvement progressif de la pension, en droit positif belge, pour les différents secteurs des salariés en vue d'aboutir à un taux correspondant à 75 % de la rémunération moyenne de la carrière, a écrit judicieusement M. le Ministre L.-E. Troclet, rend plus difficile le problème du cumul. La carrière normale prise en consi-

dération étant de 45 ans, le titulaire d'une pension complète reçoit au départ environ 60 % de cette rémunération. Le travailleur appelé à prendre sa pension l'année suivante la verra fixer à un taux légèrement plus élevé et ainsi de suite d'année en année. Si l'on considère que la pension à 60 % est insuffisante et justifie qu'elle soit cumulée avec un travail lucratif, cette justification se dissipe d'année en année selon l'accession de nouvelles générations annuelles à la pension.

A quel moment entre les taux de 60 % et de 75 %, le cumul peut-il paraître moins justifié, si l'on considère que 25 % représentent les charges inhérentes au travail journalier (frais de déplacement, vêtement, etc.) ? Et lorsqu'on est déjà à 75 % — ce qui est pratiquement le cas pour les anciens manœuvres à faible salaire — les six jours de travail autorisés par mois ne représentent-ils pas le quart, les 25 % de différence avec les revenus de la vie active ? Et, enfin, que penser de la coexistence de plusieurs générations annuelles de pensionnés qui, ayant pris leur pension à des années différentes, ont des pensions différenciées. S'il faut permettre le cumul pour accroître les revenus parce qu'on est au début de l'application de la loi, quand estimera-t-on que cette justification a disparu ? Si elle ne doit jamais disparaître, nous retrouverons les problèmes plus généraux abordés ci-avant. »

Nous avons tenu à faire cette longue citation pour indiquer que la question initiale de droit social n'avait pas été négligée dans ses aspects « prospectifs ». Car ceux-là aussi non seulement méritent d'être connus, mais encore incitent à faire le point sur les situations actuelles soumises à examen.

V. Crabbe.

★

J. DHONDT et S. VERVAECK. *Instruments biographiques pour l'histoire contemporaine de la Belgique*. Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, n° 13. Louvain-Paris. Nauwelaerts, 1960, 1 vol. in-8°, 78 p.

Les auteurs se sont proposé d'établir la liste des principaux répertoires biographiques imprimés et de quelques autres instruments importants pour l'établissement des biographies.

Les encyclopédies et les dictionnaires généraux précèdent les recueils concernant uniquement la Belgique. Et ceux-ci sont répartis en quatre groupes :

- a) Les recueils généraux ;
- b) Les répertoires relatifs à une époque déterminée ;
- c) Les recueils relatifs à une province, à une région ou à une ville ;
- d) Les recueils biographiques à base professionnelle.

Des rubriques spéciales permettent de connaître les travaux biographiques consacrés notamment aux parlementaires, aux diplomates, aux ecclésiastiques, aux

militaires, aux fonctionnaires, aux coloniaux, aux hommes d'affaires, au monde académique et universitaire ainsi qu'aux magistrats et juristes.

L'index des personnes recensées et celui des mots-clefs sont également du plus grand intérêt. Ils procurent l'occasion de recueillir aisément les informations précises que l'on souhaite obtenir sur les sources de documentation se rapportant aux personnalités de notre pays.

V. Crabbe.

★

**Paul GERIN. Bibliographie de l'histoire de Belgique. 1789 - 21 juillet 1830.** Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Cahier n° 15. Louvain. Nauwelaerts, 1960, 1 vol., 430 p.

Cette œuvre de documentation systématique est la première d'une série dont le Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine a pris l'heureuse initiative pour combler une grande lacune. En effet, depuis la Bibliographie de l'histoire de Belgique, publiée en 1931 par Henri Pirenne, avec la collaboration de MM. Henri Nowé et Henri Obreen, à part les chroniques bibliographiques contenues régulièrement dans différentes revues et un opuscule intitulé « Petite bibliographie de l'histoire nationale » (Bruxelles, Editions universitaires, 1946), plus aucun recueil n'a été consacré à la bibliographie de l'histoire contemporaine de notre pays.

La documentation recensée a été répertoriée dans les rubriques suivantes :

- 01 Bibliographie.
- 02 Etudes sur les sources et méthodologie.
- 03 Catalogues, inventaires, recueils bibliographiques,
- 04 Géographie historique.
  - 1 Histoire des institutions et du droit.
  - 2 Histoire de la politique intérieure et idéologies politiques.
- 4 Aspects internationaux de l'histoire de Belgique.
  - 4 Histoire militaire.
  - 5 Histoire économique et sociale.
  - 6 Histoire coloniale. Histoire des missions.
  - 7 Histoire des lettres, des sciences et des arts.
  - 8 Histoire de l'enseignement.
  - 9 Histoire religieuse.
  - 10 Histoire de la presse.

L'importance de l'ouvrage est indéniable.

Pour la période allant de 1789 au 21 juillet 1831, 3.385 études ont été répertoriées alors que la Bibliographie de Pirenne pour l'histoire de Belgique toute entière en comporte un peu plus de 4.000.

Cette comparaison atteste la richesse de l'œuvre entreprise. Plusieurs de ses rubriques intéressent de près la science politique.

Il est à souhaiter que le Centre universitaire d'histoire contemporaine poursuive au plus tôt ses publications de documentation. Il fournira à un titre quelconque au passé récent de notre pays, des instruments

de travail d'une haute qualité dont la consultation aisée permettra de retrouver rapidement les renseignements concernant plus d'un problème précis.

V. Crabbe.

★

**C. LEBAS. L'union des catholiques et des libéraux de 1839 à 1847.** Etude sur les pouvoirs exécutif et législatif. Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine. Mémoire III. Louvain-Paris. Ed. Nauwelaerts, 1960.

Cet ouvrage est, comme son titre et son sous-titre l'indiquent, un mémoire d'histoire politique consacré au fonctionnement du gouvernement et du Parlement en Belgique.

Les années 1839 à 1847 situent le sujet à la fin de l'unionisme, avant l'essor du régime des partis.

L'époque mérite attention parce qu'elle a mis les institutions en place tout en les ayant soumis à un conditionnement qui ne se retrouvera plus dans la suite. Ce conditionnement comprend trois éléments essentiels : un ministère mixte, une majorité législative mixte et un principe de base : la transaction.

Ajoutons à cela que Léopold I<sup>er</sup>, qui est l'un des plus dynamiques protagonistes de l'union, faite d'une modération qui touche au modérantisme, s'en tient encore à une conception très stricte, c'est-à-dire à peu près littérale de ses prérogatives. Telle celle relative à la dissolution du Parlement.

La toile de fond de l'action politique est formée par les lois dites réactionnaires qui brident l'action des partis dans les administrations communales et provinciales ainsi que par les prodromes de la question scolaire.

La succession des ministères est détaillée et expliquée, toujours eu égard à l'idée d'union. Mais celle-ci ne tardera pas à être mise à l'épreuve des doctrinaires et de ceux qui se plaignent des déficiences de la formule gouvernementale en cours.

Ce qui est très important dans l'ouvrage de Colette Lebas, c'est son dernier chapitre intitulé « Politique et hommes politiques ». Y ont été recensées à la fois d'après les débats et d'après les votes intervenus — les diverses positions catholique, libérale, unioniste, modérée et exclusive de cette époque.

Le travail accompli est celui d'un historien méticuleux et clairvoyant qui invite le profane à lire son œuvre.

Le passage suivant de l'avant-propos est significatif à cet égard : « Le discrédit de l'histoire politique, dont ce travail relève, provient sans doute de son objet. Si paradoxal que cela puisse paraître, cette étude s'adresse particulièrement à ceux qui s'en désintéressent, que « le bruit des partis importune ». Qu'ils se penchent sur une époque où la vie parlementaire est à peine organisée. Qu'ils saisissent sur le vif les conditions de vie d'un système qui appliquait autrement que nous le parlementarisme. Qu'ils voient com-

ment est née la vie politique d'aujourd'hui qui est, à cette époque, tel un fruit inconnu encore en germe. »

Mais il n'y a pas qu'un appel à lancer aux profanes ou à ceux que le « bruit des partis importune ».

L'homme d'action et le politicologue formés aux réalités actuelles trouveront également leur compte dans la lecture de l'ouvrage de Colette Lebas, non seulement parce que l'auteur a maîtrisé une documentation qui force l'admiration, mais aussi parce que ce qui l'anime dans ses considérations, c'est, somme toute, un esprit de finesse..., un esprit de finesse qui fait que l'on est envoûté tant par le style de présentation des faits que par la succession des péripéties dont on veut savoir quand, comment et pourquoi elles se terminent avec des personnalités encore bien connues.

V. Crabbe.



#### A. SIMON. Inventaires d'archives. Famille Licot.

Papiers de Messiesy. Nonciature de Bruxelles, d'Ansembourg - Rédemptoristes (Bruxelles), d'Anethan, de Bethume, 't Serstevens, Evêché de Liège. Centre interuniversitaire d'Histoire contemporaine. Cahier n° 14. Louvain-Paris. Editions Nauwelaerts, 1960.

De l'avant-propos de cet ouvrage, citons le passage suivant qui fait de la modestie la qualité première de l'histoire contemporaine :

« L'histoire contemporaine, je ne parle pas du roman historique ou de l'apologie, en est encore au

» stade de l'analyse. Tellement la documentation est » vaste et en partie ignorée, les synthèses élaborées » jusqu'à présent ne sont, semble-t-il, que des positions » d'attente, des hypothèses de travail. Il importe de » plus en plus de les vérifier et d'éclairer comme par » l'intérieur certains faits généralement connus. Les » correspondances, et particulièrement celles qui repo- » sent dans les archives de familles, acquièrent dès » lors une grande importance.

» Il convient que l'historien de la période contem- » poraine connaisse l'existence de documents auxquels » par suite de certaines circonstances, il ne lui est pas » encore permis d'accéder. Cela engage à la prudence » et empêche de construire des synthèses trop hâti- » ves. Voilà pourquoi ce cahier fait mention d'archives » qu'on ne peut pas encore consulter. Dans ces der- » nières, certains dossiers n'ont pu, à la suite de la » discrétion imposée, être dépouillés ; il a cependant » paru opportun d'en faire connaître l'intitulé, vague » sans doute, mais suffisant pour que le chercheur » sache de quoi il est question et puisse, peut-être » grâce à l'une ou l'autre influence, en obtenir la con- » sultation. »

Les archives répertoriées par le professeur Simon se rapportent à des activités multiples et variées. Les questions politiques y ont évidemment leur place. On appréciera toujours les observations faites incidemment par l'auteur sur les grands sujets à l'étude desquels il se consacre : les rapports du Saint-Siège et de l'Etat belge au cours des premières années de son indépendance ; les situations politico-religieuses et économiques qui ont été celles de la Belgique entre 1830 et 1839.

V. Crabbe.

